



Compte rendu du conseil municipal du 04/09/08

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr le maire: Bernard Rossier.
Conseillers présents: 14

Excusé Marine Chalayer a donné procuration à Vincent Petit-Liaudon

Secrétaire de séance: Nathalie Dulac

- **Compte rendu de la séance de juillet** : approuvé à l'unanimité.

- **Caserne des pompiers**

Mr le Maire demande au conseil municipal une nouvelle délibération annulant celle du 10/07/08, insuffisamment précise pour le notaire concernant la création d'une cour commune dans le cadre de l'indivision et tous les actes afférents à cette servitude, et d'acquitter les frais s'élevant à 800€ à répartir entre les différents co-indivisaires.
Adoption à l'unanimité.

- **Contrat triennal:**

Monsieur le Maire demande l'annulation de la délibération du 05/06/08 en raison du dépassement du montant de la dépense subventionnable (voté à l'unanimité).

Le nouvel avenant proposé par les services du département conserve le montant de la subvention globale accordé à la commune. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le nouvel avenant.

Une modification au contrat de l'avenant n°3 est la suivante: Aménagement de la plate forme sur l'Azergues coût HT: 33291,00€ au lieu de 50127,74€

- **Personnel communal:**

Le maire propose d'améliorer les traitements des employés communaux sous forme de primes en fonction de leurs grades.

Atsem: prime d'administration et de technicité: coef 3

Agent technique 2ème classe: prime d'administration et de technicité: coef 3

Agent administratif: prime d'administration et de technicité: coef 3

Rédacteur : prime forfaitaire pour travaux supplémentaires: coef 2

Le conseil vote à l'unanimité pour la totalité des indemnités proposées.

Le service communal de déneigement concerneront 2 employés (monsieur Gérard Giraud devant passer prochainement son CACES), actuellement pas d'astreinte.

Les indemnités d'astreintes sont fixées à 149,48€ par semaine complète pour une période fixée du 15 Novembre au 15 mars.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création de ce service d'astreinte d'exploitation pour la viabilisation hivernale après aval de la commission paritaire.

- **Régie:**

Le maire demande au conseil d'annuler la délibération du 9 décembre 1950 qui ne correspond plus au texte en vigueur. Il propose pour les 5 régies existantes

- foires et marchés

- cantine

- salle pluraliste

- mille club

- flot bleu

un montant de la régie fixé à 100€ pour chacun d'elle. Le conseil vote à l'unanimité ces dispositions.

- **Salles communales:**

Mise à disposition gratuite pour les différentes activités organisées pour les habitants par les associations de Lamure et VHB avec créneau horaire défini par la mairie. Celles-ci devront être déclarées à la sous-préfecture et fournir une assurance.

Si ce n'est pas une association communale ou un professionnel du loisir, la mise à disposition de la salle est fixée à 300€ par an.

Votes favorables à l'unanimité.

- **Mille Club:**

Modifications des conditions de location:

130 € location avec chauffage particulier et associations Lamure

100 € location sans chauffage particulier et associations Lamure

180 € location avec chauffage personnes extérieures

150 € location sans chauffage personnes extérieures

Caution de 500 € 50 % en cas d'annulation.

Les tarifs sont applicables à compter du 15 septembre 2008 sur les nouvelles réservations.

- **Salle pluraliste:**

Un prêt gratuit une fois par an pour les associations de Lamure, l'office du tourisme, EHA.

L'arbre de Noël de l'école primaire, la fête des classes et le tournoi de foot de ESL n'entrant pas dans le décompte de ces prêts gratuits.

Si besoin de chauffage 100€

Pas de changement de tarif pour la location à usage privé pour les habitants de la commune sauf le chauffage si besoin de 100 €

Tarifs de location à usage privé pour un particulier ou association extérieur à la commune:

- grande salle: 500€

- 1/3 salle: 350€

- chauffage 100€

Conditions particulières:

Caution de 800 € pour tout le monde

- **Commissions finances:**

Après la rencontre avec Mr le percepteur courant Juillet pour évoquer la trésorerie de la commune, plusieurs solutions de placements existent Sicav, compte à terme....

Le conseil vote à l'unanimité un placement de trésorerie s'élevant à 350 000€

- placement de 200 000€ en compte à terme sur 1 an

- placement de 150 000€ en compte à terme sur 6 mois

- **Columbarium:**

Un projet d'aménagement à l'entrée du cimetière d'un columbarium, (cases pouvant accueillir les cendres de 9 familles et un banc plus une flamme en matériaux granit rose provenance de France a été présenté par le premier adjoint

Le conseil vote ce projet: 13 voix pour et 2 abstentions.

- **Divers aides fiscales éventuelles:**

Taxe habitation:

Abattement de 10% pour les habitations principales des personnes handicapées ou invalides

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Taxe foncière des propriétés bâties:

Instaurer une taxe sur les friches commerciales pour les locaux inoccupés depuis au moins 5 ans.

Cette taxe est de 5% la première année, 10% la deuxième année, 15% la troisième année.

Sans doublement de taux.

Le conseil municipal vote 14 voix pour et 1 abstention.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Instaurer un dégrèvement de 50% pour les agriculteurs qui viennent de s'installer et fixer à 5 ans suivant leurs installations sur les parcelles exploitées.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Taxe foncière sur les propriétés bâties:

Pour les propriétaires investissant dans un système économie d'énergies bénéficieront d'une exonération de taxes foncières.

- Pour les habitations bâties avant 1989: exonération de 50% sur 5 ans.

Le conseil vote à l'unanimité.

- Pour les habitations bâties de 1989 au 31 décembre 2008: exonération de 50% sur 5 ans.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Pour les habitations neuves construites avant le 31 décembre 2013: exonération de 50% sur 5 ans.

Le conseil municipal a voté 12 pour et 3 abstentions.

- **Garderie périscolaire:**

La CAF est favorable au projet.

Une subvention pouvant atteindre 55% du coût de fonctionnement peut être allouée par la CAF s'il y a au moins une fréquentation de 60% atteinte à la fin de la 1^{ère} année.

Les horaires seraient les suivantes: 7h20 à 8h20 et 16h30 à 18h30.

La capacité d'accueil est fixée à 34 enfants, une participation financière de 1,70 euros de l'heure sera demandée aux familles

La présence de personnel qualifié (aux nombres de 3) est nécessaire si la demande d'agrément à lieu auprès de jeunesse et sport.

Une partie de l'équipement matériel pour les 2 salles de garderie peuvent être subventionnée par la CAF.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la création de cette garderie.

- **Questions diverses:**

AltaVTT:

Une demande à été faite pour accueillir en 2009 cette manifestation sur notre commune.

Pas de refus du conseil municipal, mais il faut organiser une rencontre avec le nouveau bureau de l'Altazergoise et avoir un avis favorable des associations de la commune.

Jeunes:

Un projet pour création d'un skateparc à été déposé par des jeunes (à étudier).

Un autre projet pour monter un groupe de rock, (à étudier).

Chemin communal vers Madame Mahon

Mr Germain a demandé qu'une nouvelle délibération avec les nouveaux propriétaires à Bicone notamment Mme Mahon soit prise pour régulariser un chemin. Le conseil accepte à l'unanimité cette régularisation en prenant en charge la totalité des frais en raison de l'ancienneté de l'accord communal (1976).

Enquête seniors

Mme Santailler nous informe que suite aux questionnaires envoyés aux personnes de plus de 65 ans, le souhait de bon nombre est de faire revivre le club, actuellement en sommeil.

Appartement du directeur de l'école primaire

Le bail étant terminé depuis le 31 août 2008, le conseil décide à l'unanimité un nouveau bail de 2 ans pour un loyer mensuel de 250 euros.